

Les prédicats obliques : de l'implication en langue à l'inférence en discours

Inès SFAR
Sorbonne Université (FRANCE)

Résumé

Il s'agit en premier lieu de définir le concept de prédicat oblique en l'inscrivant dans un cadre théorique particulier, celui des trois fonctions primaires. La description de la notion d'oblicité permettra de présenter, en deuxième lieu, les mécanismes mis en œuvre en langue. Deux types de mécanismes seront développés : l'oblicité par désappropriation et l'oblicité par recatégorisation. Si l'oblicité en langue opère grâce au mécanisme d'implication, en discours, c'est l'inférence qui prend le relai pour faire dire aux mots plus qu'ils ne disent. C'est à partir de quelques exemples de réalisations discursives, comme les histoires drôles ou les énoncés non-congruents, que l'accent sera mis, en troisième lieu, sur le concept de créativité, à l'œuvre dans ce type de discours, pouvant donner lieu à un jeu continu entre le dit et l'inféré.

Mots clés : prédicat oblique, tropes, congruence, inférence, implication.

Resumen

En este artículo, se pretende, en primer lugar, definir el concepto de predicado oblicuo situándolo en un marco teórico particular, el de las tres funciones primarias. La descripción de la noción de oblicuidad permitirá presentar, en segundo lugar, los mecanismos que se ponen en marcha en la lengua. Se analizan en profundidad dos tipos de mecanismos: la oblicuidad por desapropiación y la oblicuidad por recategorización. Mientras que la oblicuidad en la lengua opera gracias al mecanismo de implicación, en el discurso, la inferencia toma el relevo para hacer que las palabras digan más de lo que dicen. En tercer lugar, a partir de algunos ejemplos de realizaciones discursivas, como los chistes o los enunciados incongruentes, se pondrá el acento en el concepto de creatividad, que se pone en marcha en esos tipos de discursos, lo que puede dar lugar a un continuo juego entre lo dicho y lo inferido.

Palabras clave: predicado oblicuo, tropos, congruencia, inferencia, implicación.

Abstract

In this paper, we intend, firstly, to define the concept of oblique predicate by placing it within a particular theoretical framework, the one of the three primary functions. The description of the notion of obliquity will enable us to show, secondly, the devices set in in language. We will analyse at length two types of devices: obliquity by disappropriation and obliquity by recategorization. While obliquity in language functions thanks to the implication device, in discourse, inference takes over so that words say more than what actually say. Thirdly, through some examples of discourse

utterances, as jokes or incongruous utterances, we will focus on the concept of creativity, which operates in these types of discourses, which can generate a continuous game between what is said and what is inferred.

Keywords: oblique predicate, tropes, congruence, inference, implication.

Resum

En aquest article, es pretén, en primer lloc, definir el concepte de predicat oblic situant-lo en un marc teòric particular, el de les tres funcions primàries. La descripció de la noció d'obliquïtat permetrà de presentar, en segon lloc, els mecanismes que es posen en marxa en la llengua. S'analitzen en profunditat dos tipus de mecanismes: la obliquïtat per desapropiació i la obliquïtat per recategorització. Mentre que l'obliquïtat en la llengua opera gràcies al mecanisme d'implicació, en el discurs, la inferència pren el relleu per fer que les paraules diguin més del que diuen. En tercer lloc, a partir d'alguns exemples de realitzacions discursives, com els acudits o els enunciats incongruents, es posarà l'accent en el concepte de creativitat, que es posa en marxa en aquests tipus de discursos, la qual cosa pot donar lloc a un joc continu entre el que es diu i el que s'infereix.

Paraules clau: predicat oblic, trops, congruència, inferència, implicació.

Introduction

En sciences du langage, comme dans toute autre science, les concepts établis dans un modèle théorique donné demeurent tributaires des objectifs de départ de celui-ci. Tel est le sort de la notion de prédicat, née à une étape de la réflexion en sciences du langage, et dont l'insertion dans le modèle grammatical scolaire s'est avérée délicate, voire impossible. Abordée dans plusieurs modèles théoriques, elle bénéficie, en effet, de définitions aussi variées que complexes, que nous nous contenterons de présenter dans la première partie de cette analyse afin d'en délimiter les contours. L'objectif n'étant pas de faire le panorama de la littérature consacrée à la prédication, notre intérêt sera porté essentiellement sur l'actualisation d'un type particulier de prédicat, que nous nommerons *prédicat oblique*, en discours.

1. Délimitation de la notion de *prédicat oblique*

1.1. Rappel de la définition de prédication

1.1.1. Prédication VS prédictivité

La notion de *prédictivité* a été principalement développée en psychomécanique du langage par Gustave Guillaume, qui la définit comme la faculté qu'a un mot de dire quelque chose de quelque chose. Il

fonde son opposition entre *parties de langue prédictives* (le substantif, l'adjectif, l'adverbe et le verbe) et *non prédictives* (pronom, article, préposition, conjonction) sur la nature du signifié matériel du mot, c'est-à-dire sur la notion qu'il véhicule. Il est important de préciser, comme l'a fait G. Moignet en commentant le modèle théorique de Guillaume, que :

la frontière n'est pas tracée de façon absolue entre les deux séries de parties de langue. Il existe notamment des mécanismes linguistiques par lesquels des parties de langue prédictives peuvent être portées à des états qu'on pourrait dire sublimés d'elles-mêmes, ce qui les fait fonctionner comme des mots grammaticaux. Le cas le plus manifeste est celui de l'auxiliarisation : prédictif dans Je pense, donc je suis, le verbe être ne l'est plus quand il devient auxiliaire de l'aspect : je suis arrivé, ou de la voix passive : je suis puni. Inversement, des parties de langue non prédictives pourront parfois être prédictivées ; avec la préposition pour, on peut faire un substantif : le pour et le contre [Moignet, 1981, 13-14].

La distinction n'est pas exclusive : les parties du discours peuvent être prédictives ou non prédictives, en fonction de leur *emploi*. Et la notion de prédictivité demeure l'apanage de la théorie psychomécanique, contrairement à celle de prédication, qui occupe une place importante dans un nombre non négligeable d'appareils terminologiques et descriptifs. Il suffit, pour s'en convaincre de prendre l'exemple des cadres théoriques suivants :

- les structures actanciennes de Lucien Tesnière (1976, 109) qui refuse d'y voir une relation syntaxique. Pour lui, l'opposition entre le sujet et le prédicat « *n'est qu'une survivance non encore éliminée, de l'époque [...] où toute la grammaire était fondée sur la logique* » et contre cela, il postule que « *le sujet est un complément comme les autres* », qui dépend du verbe exactement comme en dépend le complément d'objet ;
- le lexique-grammaire de Maurice Gross (1981), modèle qui repose sur la formalisation des langues naturelles et dans lequel on privilégie la formalisation des phrases en termes de *fonctions* ou *prédicats* et de *variables* ou *arguments*, et défend l'idée que le verbe est une fonction et que les termes qui en dépendent sont des variables. Ainsi, la phrase *Max mange des gâteaux* est représentée par *Manger (Max, gâteaux)* ou *Manger (p, q)* ;
- les cadres prédictifs de Jacques François (2003).
- et d'autres encore...

Cette importance est due essentiellement au rôle fondamental que joue la prédication dans la structuration des phrases. Elle correspond en effet à un phénomène complexe. Qu'il soit décrit dans une langue donnée ou dans une perspective interlinguistique, il n'est jamais saisi strictement selon le même point de vue.

Jean-Marie Merle (2008, 5) présente la prédication comme :

l'opération par laquelle se structure la relation fondamentale, celle qui canoniquement fonde l'énoncé, et par transfert métonymique, comme le produit de cette opération (...). Autrement dit, il s'agit de l'assemblage prédictif auquel sont associées les modalités énonciatives qui caractérisent l'énoncé.

Cette définition repose sur le paramètre énonciatif ; tandis que la définition avancée par Franck Neveu dans son *Lexique des notions linguistiques* (2017, 112) tient compte du critère grammatical et syntaxique :

La prédication est une opération de mise en relation de deux termes dont le rôle grammatical est nettement distinct : d'une part, un constituant en position de sujet (Caroline fait du vélo), d'autre part, un constituant en position de prédicat (ex : Caroline fait du vélo). Cette opération peut être tenue pour une opération de construction de la phrase.

Énonciative, grammaticale, sémantique, syntaxique, formelle, etc., selon les phénomènes appréhendés, et en fonction des cadres théoriques, la notion de prédication n'est pas envisagée de façon uniforme, celle de prédicat non plus.

1.2. Définir le prédicat

Pour définir le prédicat, il est souhaitable, comme l'affirme Gaatone (2008), de ne pas détacher le prédicat de la prédication, et de voir dans celui-là le support formel de celle-ci, le segment de l'énoncé, ou l'énoncé tout entier, qui véhicule la visée du message, autrement dit, ce qu'on a coutume d'appeler le « rhème » (Bally, 1965⁴, 52). Ce support formel, réalisé par ce qu'on peut appeler « les parties du discours » prédictives, doit, du fait même de sa fonction, posséder un contenu sémantique. C'est aussi ce qui lui permet de fonctionner comme « opérateur », au sens harrissien, c'est-à-dire, de régir des arguments¹.

¹ Pour plus de détails, cf. l'article de G. Mounin, La notion de prédicat chez Charles Bally, *LA LINGUISTIQUE*, 1984, 20, 2 (1984), 3-14.

Nous devons la définition à la fois énonciative et syntaxique (intra-langue et inter-langue) à Claude Muller (2002). Il distingue dans la construction de l'énoncé les relations à base énonciative et les relations prédicatives, qui donnent lieu respectivement à des phrases énonciatives, caractérisées par une complétude énonciative et à des phrases syntaxiques caractérisées par une relation prédicative hiérarchisée. Les notions de prédication, de prédicat, d'argument et d'actant sont explicitées en ces termes :

- La prédication est « l'ensemble des opérations qui conduisent le locuteur à sélectionner un prédicat en fonction de son vouloir-dire (état des choses, contexte, nécessité communicative) et à lui associer des arguments qui saturent les positions d'argument prédéterminées par le prédicat » (p. 34).
- Le prédicat est l'unité linguistique choisie en tant que micro-structure assurant la prédication, c'est-à-dire « la mise en relation [...] soit du langage au référent, soit pour partie intralinguistique » (p. 34).
- Les arguments sont « les éléments entrant dans la valence d'un prédicat » et les actants « les arguments pourvus en plus d'un rôle spécifique » (agent, patient, destinataire, expérient) (p. 39).

C'est la définition que nous retiendrons parce qu'elle met l'accent sur l'idée de choix lexicaux et sémantiques indispensables à la construction d'un énoncé. Nous verrons plus loin que cette idée de sélection est fondamentale pour le prédicat oblique.

La notion de prédicat oblique ne pouvant échapper à tous ses flottements théoriques et à la métalangue qui la décrit, nous avons choisi de l'inscrire dans le cadre des trois fonctions primaires, qui offre une assise à la fois théorique et formelle de ce type d'emplois.

1.3. Les trois fonctions primaires

L'analyse proposée s'inscrit dans le cadre théorique des trois fonctions primaires, qui donne lieu à une catégorisation syntactico-sémantique des unités linguistiques (en prédicats, arguments et actualisateurs) et dont le cadre minimal d'analyse est la phrase, définie comme une relation entre un prédicat, hiérarchiquement supérieur, et des arguments. La sélection prédicat-argument conduit à distinguer deux types d'actualisateurs, selon qu'ils se rapportent aux prédicats ou aux arguments. Ce modèle théorique impose de substituer à la catégorisation grammaticale

une catégorisation syntactico-sémantique. De ce fait, une même classe grammaticale (par exemple le nom *pluie*) peut entrer dans plusieurs distributions syntactico-sémantiques et peut être :

- une catégorie prédicative, comme dans : *La pluie tombe à flots,*
- une catégorie argumentale, comme dans : *Le sol est lavé par la pluie,*
- une catégorie actualisatrice, comme dans : *Il était victime d'une pluie d'injures.*

La distinction entre prédicat et argument repose sur les catégories grammaticales temporelles et aspectuelles, caractéristiques de la fonction prédicative. Par exemple, le substantif *construction* dans (1) et (2) :

(1) La construction de l'édifice a duré quatre longues années.

(1') ? Les deux constructions ont duré quatre longues années.

(2) La construction de l'édifice a débuté au printemps.

(2') * Les deux constructions ont débuté au printemps.

La distinction entre la relation prédicat/argument et la relation actualisatrice repose sur la différence entre signification lexicale et signification grammaticale.

Quand l'actualisation porte sur le prédicat on parle de signification grammaticale, comme dans :

(3) Il a une colère noire.

Sinon, la signification est dite lexicale, comme dans :

(4) Il a une veste noire.

Ces observations permettent d'envisager la variation sémantique sous un angle nouveau : la classe sémantique est impliquée non pas par la classe grammaticale mais par la fonction. À chaque fois qu'une unité lexicale change de catégorie, elle change de classe sémantique.

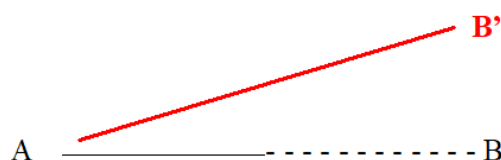
1.4. La notion d'oblicité

Nous avons privilégié le substantif *oblicité* à *obliquité* pour sa fréquence d'emploi. C'est également le terme retenu en littérature, où l'on parle d'*écriture oblique* ou de l'*oblicité de l'écriture*. Très peu définie, la notion d'*oblicité* a été utilisée dans plusieurs domaines et elle se décline différemment selon les types de discours (par exemple en poésie, ou dans les textes humoristiques) et à des fins multiples (ironie, humour, mensonge, censure, etc.). L'emploi

récurrent en littérature permet de rendre compte d'un type particulier de discours que l'on pourrait qualifier de *non direct* où l'on substitue aux mots leur reflet et au regard frontal un regard détourné, où l'écriture se fait en biais et elle use des tours de la langue pour dire l'indicible, pour représenter la vérité tout en la protégeant, pour repousser les limites de la censure, pour défier le non-dit, imposer la duplicité et solliciter l'interprétation.

L'oblicité englobe tous les procédés rhétoriques et stylistiques mis en œuvre pour détourner, dupliquer, transgresser, contourner sens et formes linguistiques. Elle est basée sur une opération de *déviatio*n, ou de *diffraction*, pour emprunter un terme au domaine de l'optique. Parler de diffraction nous permet d'évoquer la présence d'un élément extérieur, impliqué d'une manière indirecte dans l'opération de déviation.

Le *prédicat oblique* est donc un *prédicat diffracté*, comme l'est B' par rapport à A :



2. Les mécanismes de la *diffraction* (ou de l'oblicité)

Si la fonction prédicative est caractérisée par sa dimension relationnelle qui permet de relier des entités élémentaires et des entités relationnelles (Mejri, 2017), le prédicat, en tant qu'entité sémantique permet de réaliser ce concept relationnel, dans toutes ses valences :

(5) Il pleut.

Prédicat avalent : P = pleuvoir

(6) Pierre joue.

Prédicat monovalent : P = jouer / X = Pierre

(7) Pierre joue avec Marie.

Prédicat bivalent : P = jouer / X = Pierre / Y = Marie

(8) Pierre joue au scrabble avec Marie.

Prédicat trivalent : P = jouer / X = Pierre / Y = Marie / Z = scrabble

Dans (6), (7) et (8), le recensement des entités selon une catégorisation sémantique élaborée sur la base de critères syntactico-sémantiques donne lieu

à des classes sémantiques qui dépendent des trois fonctions primaires. Elles correspondent donc à des classes d'arguments [<humain> (*Pierre, Marie*) / <jeux de société> (*scrabble*)] des classes de prédicats [<jeux> (*jouer*)] ou des classes d'actualisateurs [<préposition> (*à, avec*)]. Le prédicat ouvre donc un ensemble de positions argumentales qui lui sont propres. On évoquera d'ailleurs le critère de compatibilité sémantique entre prédicats et arguments.

Les prédicats *pleuvoir* dans (5), et *jouer* dans (6), (7) et (8) respectent le principe de compatibilité sémantique et expriment, d'une manière directe, univoque, le contenu sémantique impliqué par les différentes entités. Ce sont donc des *prédicats non obliques*.

Qu'est-ce qui pourrait mettre en difficulté cette compatibilité sémantique caractéristique de la relation prédicative ou la transformer ? Autrement dit, quels sont les facteurs de la diffraction des prédicats ?

Si les prédicats non obliques sont définis par rapport à la compatibilité sémantique entre les différentes entités constitutives de la relation prédicative, pour définir les prédicats obliques, il suffit d'envisager les causes d'incompatibilité sémantique nécessaire à la diffraction.

2.1. La diffraction par « désappropriation »

La notion de « désappropriation » appelle celle d'*appropriation*. En effet, l'appropriation est une relation syntactico-sémantique réciproque qui permet d'interpréter les unités lexicales en fonction de leur combinatoire et de rattacher cette combinatoire à une signification précise.

Elle est basée sur la dichotomie compatibilité / incompatibilité entre les unités lexicales, que ce soit au niveau paradigmatique, où la combinatoire varie de la liberté à la fixité, ou au niveau syntagmatique, où la corrélation entre les unités lexicales est inférentielle, puisque la simple présence d'un élément lexical induit l'autre, même si ce dernier n'est pas réalisé discursivement. Elle est présente à tous les niveaux de la relation prédicative :

- La relation prédicat / argument : dans ce cas, l'appropriation permet de résoudre la polysémie de plusieurs prédicats étant donné qu'un prédicat ne peut être approprié qu'à une seule classe à la fois : par exemple la polysémie du prédicat adjectival *correct* dans :

- (9) a. L'alimentation de ce patient était correcte
 correct = <alimentation> = Syn : équilibrée

- b. Son dessin était correct.
correct = <dessin> = Syn : conforme
- c. Son anglais est correct.
correct = <langue> = Syn : satisfaisant
- d. Les prix de ce supermarché sont corrects.
correct = <prix> = Syn : raisonnable
- e. Les réponses de ce candidat sont toujours correctes
correct = <réponse> = Syn : exact
- f. Cette tenue est très correcte.
correct = <vêtement> = Syn : seyant

ou la polysémie des arguments, parce qu'à chaque fois qu'un argument se combine avec un prédicat approprié différent, il est classé dans une catégorie nouvelle :

- (10)
- a. Je m'assis au bureau de mon grand-père.
s'asseoir <meuble>
 - b. Elle s'enferme dans le bureau aux murs de cuir vert.
s'enfermer <pièce>
 - c. Je n'ai pu quitter le bureau qu'après six heures
quitter <travail>
 - d. Tout le bureau dresse l'oreille.
dresser l'oreille <employés>
 - e. Les bureaux de la préfecture font les enquêtes.
Faire des enquêtes <service>

- La relation prédicat / actualisateur : par exemple les verbes supports appropriés à des classes de prédicats :

- (11)
- Les prédicats de <combat> : *livrer, mener...* (bataille, combat)
 - Les prédicats de <cri> : *émettre, pousser...* (cri, son)
 - Les prédicats de <jurons> : *proférer...* (injure, blasphème)

- La relation argument / actualisateur : par exemple, les déterminants qui portent sur des noms élémentaires forment des relations lexicales appropriées (cf. Buvet, 2013) :

(12) Les déterminants <collectifs> : *une horde de chiens, une volée d'oiseaux, un essaim d'abeilles, une meute de loups, un orchestre de musiciens*, etc.

(13) Les déterminants nominaux de <contenants> : *un paquet de cigarettes, une cage d'oiseaux, un stade de spectateurs, un verre de vin, un bus de voyageurs*, etc.

Mettre un terme à cette relation d'appropriation pourrait permettre la diffraction des prédicats. Deux procédés sont mis en œuvre dans ce mécanisme de « désappropriation » : la métaphore et la métonymie.

2.1.1. La métaphore

Dans cette perspective, Gaston Gross définit la métaphore comme « *un processus linguistique qui consiste en ce qu'une classe d'objets, caractérisée par des prédicats strictement appropriés accapare et pour ainsi dire "vole" des prédicats strictement appropriés à une autre classe d'objets* » (2012, 90).

Le spectre d'intervention de la métaphore est donc très vaste puisqu'elle agit à tous les niveaux de la relation prédicative : prédicats, arguments et actualisateurs.

a. Au niveau des prédicats : le transfert métaphorique transforme les prédicats non obliques en prédicats obliques. En effet, pour interpréter les exemples suivants :

(14) Pierre *rugit*,

(15) Pierre *a dévoré* un livre,

(16) Marie a fini par *accoucher* d'un roman,

nous avons besoin de mettre fin à la diffraction imposée par les prédicats verbaux : *rugir, dévorer, accoucher* en remplaçant les arguments employés par d'autres qui sont appropriés aux verbes :

(14') *Le lion rugit*.

(15') Pierre a dévoré *une pomme*.

(16') Marie a fini par accoucher d'*un bébé*.

Gross (2012) fournit l'exemple des classes sémantiques d'argent et de liquides pour illustrer le transfert métaphorique. Nous reprenons quelques exemples :

(17) L'argent *coule à flots*.

(18) Il cherche à *baigner* dans l'argent.

(19) Son projet de gel des salaires *a drainé* beaucoup d'argent.

- (20) Le responsable *a injecté* une importante somme d'argent dans ce projet.
Etc.

Pour mettre fin à la diffraction, il est nécessaire de remplacer dans tous les exemples l'argument <argent> par <eau> :

- (17') L'eau coule à flots.
(18') Il cherche à baigner dans l'eau.
(19') Cette canalisation a drainé beaucoup d'eau.
(20') Nous devons injecter une importante quantité d'eau dans cette solution.
Etc.

Ces corrélations peuvent donner lieu à des relations d'implication ou des *prédicats de similarité* comme :

- | | | |
|----------|------------|-------------------|
| <humain> | être comme | <animal : lion> |
| <livre> | être comme | <aliment : pomme> |
| <livre> | être comme | <humain : bébé> |
| <argent> | être comme | <eau> |

b. Au niveau des actualisateurs : lorsque les prédicats obliques sont nominaux, le transfert métaphorique intervient au niveau des verbes supports appropriés, dans la mesure où ces derniers caractérisent sémantiquement les prédicats. Comparons :

- (21) Pierre brûle d'amour.
(21') Le feu a brûlé tout le quartier.
(22) Ce marchand cultive ses relations avec ses clients.
(22') Ce marchand cultive la vigne.
(23) Cet homme nourrit l'illusion d'obtenir un nouveau prix.
(23') Cette femme nourrit son enfant à la cuillère.

Ces corrélations peuvent donner lieu à des relations d'implication comme :

- | | | |
|------------|------------|----------|
| <amour> | être comme | <feu> |
| <relation> | être comme | <vigne> |
| <illusion> | être comme | <enfant> |

Le dernier exemple concerne les déterminants métaphoriques du type :

- (24) Un *tourbillon* de folie <folie> être comme <tourbillon>
 (25) Une *vague* de colère <colère> être comme <vague>
 (26) Une *pluie* d'injures <pluie> être comme <injures>

L'oblicité est assurée dans ces exemples par la recatégorisation structurelle, puisque les prédicats météorologiques (*tourbillon*, *vague*, *pluie*) se transforment en modalisateurs, et par le transfert métaphorique qui implique une signification intensive.

2.1.2. La métonymie

La métonymie est « un trope par correspondance, caractérisé par la substitution d'un terme à un autre, sur la base d'un rapport de contiguïté entre les référents dénotés » (Neveu, 2004, 191).

Martin, dans *Comprendre la linguistique* (2002, 150) écrit :

Dans la métonymie, le procédé est celui de la contiguïté : le bureau est d'abord une étoffe grossière de bure ; à la fin du Moyen Âge, c'est aussi une couverture en bure, en particulier sur une table à écrire ; au XIV^e siècle, bureau peut désigner la table à écrire, par une contiguïté aisément concevable ; au XVI^e siècle, la pièce où l'on a son bureau ; quant au sens d'« employés qui travaillent dans un bureau », il ne se répand, par une nouvelle métonymie, qu'au XVIII^e siècle.

On emploie alors :

- la cause pour l'effet : par exemple un auteur pour une œuvre comme : *On a nettoyé tous les Picasso du Louvre* ;
- le contenant pour le contenu : par exemple le locatif et les humains collectifs dans : *Matignon est intervenu d'urgence à la suite de cette affaire* ;
- le lieu pour la chose : par exemple le locatif et le produit dans : *Le sancerre se caractérise par un bouquet très développé, très ouvert* ;
- la matière pour l'objet : par exemple la matière et le produit dans : *Il fait froid. Je vais reprendre ma petite laine* ;
- etc.

La métonymie nécessite la mise au point d'une corrélation qui sous-tend le partage de prédicats par plusieurs classes lexicales. Nous reprenons l'exemple du nom *journal*, qui peut appartenir à quatre classes sémantiques différentes :

- (27) a. Elle s'est rendue au siège du journal à Paris. [<lieu de travail>]

- b. Elle a téléphoné au journal pour s'excuser. [*<employés>*]
 c. J'ai survolé ce journal. [*<support d'écriture>*]
 d. Il lit quotidiennement son journal. [*<textes>*]

Chaque classe est signalée par des prédicats spécifiques : *se rendre, téléphoner, survoler, lire*. En revanche, on ne parlera de relation métonymique que dans (a)/(b) : relation locatif / humain et dans (c)/(d) : relation contenant / contenu. La preuve en est que ces emplois peuvent coexister dans la même phrase :

- (28) a. Elle a téléphoné au journal, dont le siège est à Paris, pour signaler son absence.
 b. J'ai survolé rapidement le journal avant de le lire.

On peut dire que le prédicat verbal *<téléphoner>* a mis en relation la classe des *<lieux de travail>* et celle des *<employés>*. À partir de cette corrélation, il se produit un partage de prédicats dans les deux sens entre les deux classes : les noms de *<lieux de travail>* donnent leurs prédicats à la classe des *<employés>* et vice versa.

Il arrive que la métonymie soit bloquée. L'inférence avec la structure prédicative de départ est donc perdue². Je peux dire :

- (29) J'ai regardé le nouveau *Godard*. → *Godard* a sorti un nouveau film.
 (30) ?J'ai regardé mon nouveau voisin. → Mon voisin a sorti un nouveau film.

L'oblicité est fonctionnelle tant que les relations actanciennes entre les arguments sont inférées.

2.2. La diffraction par « recatégorisation »

Deux types de catégorisation sous-tendent la relation prédicative : une catégorisation structurelle et une catégorisation sémantique.

2.2.1. Oblicité et recatégorisation structurelle

Si la catégorisation structurelle est le fait d'associer une fonction à n'importe quelle entité de la phrase, l'oblicité qui opère sur ces entités correspond à un changement de fonction. En effet, métaphore et métonymie, opèrent, dans ce cas, une recatégorisation structurelle.

- Dans le cas de la métaphore, les prédicats verbaux peuvent devenir des verbes supports :

² Pour plus de détails, voir Massoussi (2009).

- (31) épouser une opinion est comme épouser une femme
 (32) planer les faucons est comme planer la douleur
 (33) régner le roi est comme régner le désespoir

- Dans le cas de la métonymie, les arguments élémentaires peuvent devenir prédicats et vice versa :

- (34) Après une séance de piano, je suis épuisé.
 (34') J'apprends le piano depuis l'âge de huit ans.

2.2.2. Oblicité et recatégorisation sémantique

La catégorisation sémantique permet d'attribuer à chaque entité, qu'elle soit prédicative ou argumentale, une classe sémantique. Dès que l'oblicité opère, il y a un changement de classe sémantique et par conséquent, la même unité lexicale peut appartenir à plusieurs classes sémantiques. Pour l'illustrer, nous reprenons l'exemple de *bureau* :

- (35) J'ai acheté ce bureau récemment. Ce meuble m'a coûté cher.
<meuble>
- (36) Je suis entré dans le bureau du directeur. Cette pièce était sombre.
<pièce>
- (37) Je viens d'arriver dans ce nouveau bureau. L'équipe est composée de jeunes cadres.
<collectif humain>

3. Oblicité et discours

Si l'oblicité en langue opère grâce au mécanisme d'implication (*être comme* pour la métaphore ou *avoir* pour la métonymie), en discours, c'est l'inférence qui se charge de faire dire aux mots plus qu'ils ne disent.

Nous avons eu l'occasion d'aborder la notion de l'oblicité en discours à travers l'étude de quelques usages particuliers de l'écriture oblique dans la littérature francophone (cf. Sfar, 2017). Notre objectif était d'illustrer les mécanismes auxquels ont recours les auteurs d'expression française pour construire une écriture oblique. S'est dégagée de cette étude la conclusion essentielle que l'oblicité trouve son explication dans un décalage entre le dit et le signifié, le vécu et la représentation, le posé et l'inféré. En partant de ce constat, nous tenterons de montrer qu'oblicité rime avec créativité. Étant donné qu'elle repose sur la substitution d'un prédicat non oblique par un

prédicat déviant ou diffracté, elle peut donner lieu à un jeu continu entre le dit et l'inféré à travers différents types de discours.

3.1. L'histoire drôle

L'histoire drôle véhicule un genre narratif particulier où la notion de déviation prend tout son sens. En effet, l'histoire drôle est construite sur une chute qui représente à la fois le support de l'humour et le support de l'oblicité. Au prédicat attendu se substitue le prédicat oblique, déviant. Prenons l'exemple suivant :

- (38) Un homme meurt. Comme il avait décidé de se faire incinérer, on le place dans un cercueil et puis, feu. Le cercueil brûle mais pas le corps du bonhomme. On le place dans un autre cercueil et l'on recommence. Même chose, le cercueil brûle, mais pas le type. Dépitée, la veuve déclare : —*Ça ne m'étonne pas, ça fait 30 ans qu'il prend des anti-inflammatoires*³.

L'oblicité est de nature sémantique. Elle repose sur la recatégorisation sémantique du prédicat verbal <brûler> dans l'énoncé « le cercueil brûle mais pas le type », autrement dit : « le cercueil prend feu mais pas le défunt », ce dernier ayant pris des *anti-inflammatoires*, susceptibles de stopper toute brûlure ou sensation comparable à celle d'une brûlure. L'argument prédictible du verbe *brûler* : [feu] est remplacé par un autre argument non prédictible, donc non-congruent : [inflammation] et transforme ainsi « prendre des anti-inflammatoires » dans l'énoncé « ça fait 30 ans qu'il prend des anti-inflammatoires » en prédicat oblique non-congruent au prédicat de départ « il ne brûle pas ».

3.2. Les énoncés non-congruents

La congruence est définie en langue comme le fait de convenir, d'aller bien ensemble. Elle véhicule un rapport de compatibilité entre deux éléments. S. Mejri (2009, 75) la définit, dans le cadre de la problématique du mot, comme « *la souplesse que peut avoir toute unité linguistique à se reconfigurer en mot insérable dans la chaîne syntagmatique* ». Or, nous l'avons fait remarquer plus haut que pour parler d'oblicité, il faut rompre la compatibilité sémantique qui régit la relation prédicative. Par conséquent, les énoncés non-congruents sont les énoncés qui illustrent parfaitement la notion d'oblicité étant donné qu'ils véhiculent des cas d'incompatibilités co-occurentielles, comme dans la suite figée suivante :

³ Jouffa, Fr., Pouchier, Fr., *Perles à mourir de rire*, Paris, First éditions, 2015.

(39) Nuit : Quand elle tombe, il ne vient à l'idée de personne de la ramasser⁴, où la non-congruence de cet énoncé résulte du blocage occurrenceiel entre les deux prédicats *tomber* et *ramasser*. D'une manière générale, lorsqu'on fait tomber un objet, on peut le ramasser. Dans l'exemple : *un stylo tombe, je le ramasse*, les prédicats *tomber* et *ramasser* sélectionnent dans des environnements spécifiques l'argument [objet : stylo]. Or, avec l'exemple *la nuit tombe*, la relation prédicative est modifiée puisque *tomber* est considéré comme un verbe support qui introduit le prédicat nominal *nuit*, et l'expression désigne le moment de la journée où le soleil se couche. La non-congruence opère donc entre le prédicat *nuit* et le prédicat *ramasser*, d'une part parce que je ne peux pas ramasser la nuit et, d'autre part, parce que *ramasser* ne peut pas être le verbe support du prédicat nominal *nuit*. La non-congruence est due dans cet exemple à une rupture sémantique de la suite phraséologique : *la nuit tombe*, dans laquelle le sens littéral a pris le dessus.

L'incompatibilité co-occurrenceielle peut opérer dans le cadre d'une suite libre, non figée, comme dans :

(40) Perle de la presse : « Son cadavre a été ramené sur la plage où il a récupéré rapidement »⁵,

où la non-congruence est générée par une rupture totale lors de la sélection des arguments, et où le verbe *récupérer* au sens de « recouvrer » présuppose un argument humain en pleine possession de ses capacités physiques et mentales, sûrement pas un *cadavre* qui a cessé de vivre.

3.3. Les énoncés hyperboliques

Si l'hyperbole a pour objectif de mettre en relief, ironiser ou frapper l'esprit, alors l'oblicité trouve toute son expression dans les énoncés hyperboliques. L'exagération qui a pour effet la mise en relief est à l'origine de la déviation des éléments constitutifs de l'énoncé.

Nous constatons à ce propos que l'hyperbole est très utilisée dans le langage courant à tel point que certains énoncés ne sont plus perçus comme une exagération et la langue nous offre plusieurs exemples. En effet, le prédicat oblique hyperbolique *à dormir debout* vient remplacer l'adjectif qualificatif *incroyable* dans l'expression « une histoire incroyable »

⁴ Giesbert, Fr.-O., *Dictionnaire d'anti-citations*, Paris, Points, 2013.

⁵ Jouffa, Fr., Pouhier, Fr., *Op. cit.*

pour donner l'expression figée : *une histoire à dormir debout*. Ainsi, toutes les expressions construites avec « comme » décrites dans la première section de cet article peuvent être classées dans la même catégorie.

Ce qui nous intéresse ici, ce sont les exemples en discours, et la littérature nous fournit d'excellentes illustrations de ces énoncés hyperboliques comme dans l'exemple suivant où l'hyperbole résulte de l'accumulation des superlatifs et où la suppression de ces superlatifs ôterait à cet extrait son effet, puisque l'auteur juxtapose des adjectifs synonymes, contraires et inverses :

- (41) Je m'en vais vous mander la chose **la plus** étonnante, **la plus** surprenante, **la plus** merveilleuse, **la plus** miraculeuse, **la plus** triomphante, **la plus** étourdissante, **la plus** inouïe, **la plus** singulière, **la plus** extraordinaire, **la plus** incroyable, **la plus** imprévue, **la plus** grande, **la plus** petite, **la plus** rare, **la plus** commune, **la plus** éclatante, **la plus** secrète jusqu'à aujourd'hui, **la plus** brillante, **la plus** digne d'envie [...] ⁶.

L'exagération est perceptible dans ce dernier exemple de La Fontaine :

- (42) – J'ai vu, dit-il, un chou plus grand qu'une maison.
– Et moi, dit l'autre, un pot aussi grand qu'une Église ⁷.

dans lequel on assiste à une rupture d'analogie entre *chou/ maison* et *pot/église*, l'analogie étant envisagée en relation de complémentarité avec la congruence (cf. Mejri, 2009). Qui dit rupture d'analogie dit non-congruence.

Conclusion

La description linguistique de la notion d'oblicité montre qu'en sciences du langage une formalisation est rendue possible grâce au recensement et au classement des phénomènes et des cas. En nous fixant comme objectif de définir le prédicat oblique et en l'illustrant par des exemples en langue et en discours, nous avons pointé du doigt un phénomène associé à la notion d'oblicité, celui de non-congruence, révélée particulièrement en discours et qui semble à première vue, justifier une approche transversale de l'oblicité. Ainsi, les prédicats obliques résultent d'appariements non réciproques dans le cas d'énoncés libres et/ou d'incompatibilités co-occurrentielles dans le cas d'énoncés figés.

⁶ Madame de Sévigné, *Lettres*. Texte établi par Suard, Paris, Firmin Didot, 1846, 75-76.

⁷ La Fontaine, *Fables, Le Dépositaire infidèle*.

Références bibliographiques

- BALLY, Ch., *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, Francke, 1965, 4^e éd.
- BEN AMOR, Th., Le défigement face au principe de la congruence, *LE FRANÇAIS MODERNE*, 2018, **1-2**, 99-112.
- BUVET, P.A., *La dimension lexicale de la détermination en français*, Paris-Genève, Honoré Champion, 2013.
- FRANÇOIS, J., *La Prédication verbale et les cadres prédicatifs*, Louvain-Paris, Peeters, Bibliothèque de l'Information grammaticale, **54**, 2003.
- GAATONE, D., Le prédicat, pourquoi faire ? *REVUE DE LINGUISTIQUE ET DE DIDACTIQUE DES LANGUES*, Syntaxe et sémantique des prédicats, 2008, **37**, 45-60.
- GROSS, G., *Manuel d'analyse linguistique. Approche sémantico-syntaxique du lexique*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2012.
- GROSS, M., Les bases empiriques de la notion de prédicat sémantique, *LANGAGES*, 1981, **15**, 7-52.
- MARTIN, R., *Comprendre la linguistique*, Paris, PUF, 2002.
- MASSOUSSI, T., Les prédicats partagés : entre catégorisation et inférence lexicale, *L'INFORMATION GRAMMATICALE*, 2009, **122**, 30-39.
- MEJRI, S., *Le figement lexical*, Tunis, Publications de l'Université de Manouba, 1997.
- MEJRI, S., Le mot : problématique théorique, *LE FRANÇAIS MODERNE*, 2009, **LXXVII**, **1**, 68-82.
- MERLE, J.-M., (dir.), *FAITS DE LANGUES*, La prédication, 2008, **31-32**.
- MOIGNET, G., *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck, 1981.
- MOUNIN, G., La notion de prédicat chez Charles Bally, *LA LINGUISTIQUE*, 1984, **20**, **2**, 3-14.
- MULLER, C., *Les bases de la syntaxe*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2002.
- NEVEU, F., *Dictionnaire des sciences du langage*, Armand Colin, 2004.
- NEVEU, F., *Lexique des notions linguistiques*, Paris, Armand Colin, 2017 (3^e éd.).
- SFAR, I., De quelques usages particuliers de l'écriture oblique en langue française. États, représentations, pratiques, *LES CAHIERS DU DICTIONNAIRE*, 2017, **8**, *Les mots de la Méditerranée dans le dictionnaire*, 279-294.
- SFAR, I., BUVET, P.-A. (dir.), *La phraséologie entre fixité et congruence*, Paris, Academia L'Harmattan, 2018.
- TESNIÈRE, L., *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, 1976.

Inès SFAR est maître de conférences à l'UFR Langue Française de Sorbonne Université et membre de l'équipe de recherche Sens, Texte, Informatique Histoire (STIH). Elle enseigne la linguistique et la didactique du français langue étrangère. Elle s'intéresse à l'apport de la linguistique théorique avec ses différents domaines aux méthodes d'appropriation de la langue française. Elle a co-dirigé plusieurs ouvrages, actes de colloques et numéros de revues sur les langues de spécialité, la phraséologie, la traduction, l'enseignement-apprentissage de la grammaire française et les études contrastives.